



Le Plan des dépenses du gouvernement et le Budget principal des dépenses pour 2019-2020



BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

Ottawa, Canada

29 avril 2019

www.dpb-pbo.gc.ca

Le directeur parlementaire du budget (DPB) appuie le Parlement en produisant des analyses économiques et financières dans le but d'améliorer la qualité des débats parlementaires et de favoriser la transparence et la responsabilité budgétaires.

Le présent document porte sur le Plan des dépenses du gouvernement fédéral et le Budget principal des dépenses pour 2019-2020, lequel appuie le deuxième projet de loi de crédits que le gouvernement demande au Parlement d'approuver pour la somme de 125,7 milliards de dollars.

Analyste principal :
Jason Stanton, analyste financier

Ce rapport a été produit sous la direction de :
Jason Jacques, directeur principal

Nancy Beauchamp, Jocelyne Scrim et Rémy Vanherweghem ont contribué à la préparation du rapport en vue de sa publication.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec pbo-dpb@parl.gc.ca

Yves Giroux
Directeur parlementaire du budget

Table des matières

Résumé	1
1. Introduction	3
1.1. Plan des dépenses et Budget principal des dépenses – Aperçu	3
2. Réforme du budget des dépenses	5
2.1. Changements en 2018-2019	5
2.2. Changements en 2019-2020	6
2.3. Harmonisation avec les plans ministériels	8
3. Dépenses majeures	9
3.1. Dépenses en infrastructures	9
3.2. Dépenses fédérales de santé	11
3.3. Dépenses fédérales en prestations aux aînés	12
Notes	14

Résumé

Le Budget principal des dépenses du gouvernement pour 2019-2020 prévoit des autorisations de dépenses budgétaires totales de 299,6 milliards de dollars. Cela représente une augmentation d'environ 23,7 milliards de dollars (8,6 %) par rapport aux autorisations budgétaires totales présentées dans le Budget principal des dépenses 2018-2019, et une augmentation de 9,4 milliards de dollars (3,2 %) par rapport aux budgets des dépenses à ce jour pour 2018-2019. Sur ces autorisations budgétaires, des dépenses de 125,6 milliards de dollars doivent faire l'objet d'un vote au Parlement.

On prévoit que les autorisations budgétaires législatives s'élèveront à 174,0 milliards de dollars en 2019-2020, soit une augmentation de 10,9 milliards de dollars (6,7 %), par rapport aux dépenses législatives prévues au Budget principal des dépenses 2018-2019.

On prévoit que les prestations aux aînés, qui constituent le plus important des principaux transferts aux particuliers, augmenteront de 2,5 milliards de dollars (4,7 %) par rapport au Budget principal des dépenses de 2018-2019. Deux des plus importantes augmentations dans les principaux transferts aux autres ordres de gouvernement concernent le Fonds de la taxe sur l'essence et le Transfert canadien en matière de santé (TCS). On prévoit qu'ils augmenteront respectivement de 2,2 milliards de dollars (100 %) et 1,8 milliard de dollars (4,6 %).

L'année dernière, le gouvernement a apporté d'importants changements au processus budgétaire afin de mieux harmoniser les prévisions budgétaires avec le budget. Il a retardé de plusieurs semaines le dépôt du Budget principal des dépenses pour y intégrer des mesures budgétaires au moyen d'un nouveau crédit central géré par le Conseil du Trésor (CT). Cette initiative a toutefois eu pour résultat que les parlementaires se sont prononcés sur des dépenses qui n'ont pas suivi le processus de présentation au CT et ont seulement été renvoyées à un comité parlementaire.

Pour répondre aux inquiétudes soulevées par des parlementaires l'année dernière, le Budget principal des dépenses 2019-2020 élimine le crédit central et crée des crédits individuels dans les ministères et organismes pour les mesures du budget de 2019. Il s'agit d'une amélioration parce que différents comités parlementaires peuvent examiner ces mesures et que les parlementaires peuvent se prononcer sur les mesures particulières plutôt que sur un seul crédit central.

Si ces améliorations sont substantielles, elles ne règlent cependant pas la question du vote des parlementaires sur des dépenses qui n'ont pas encore été examinées en détail ou précisées par le Conseil du Trésor. En

conséquence, les parlementaires devront encore approuver des mesures prévues dans le budget de 2019 sans en connaître tous les détails.

C'est en définitive aux parlementaires qu'il revient de décider si ces améliorations à la procédure compensent la perte d'une certaine précision financière afin d'aider le gouvernement à accélérer la mise en œuvre des mesures budgétaires.

1. Introduction

Avant de dépenser les fonds du Trésor, le gouvernement doit recevoir l'autorisation votée ou législative du Parlement. Les autorisations votées sont approuvées chaque année par le Parlement au moyen d'un projet de loi de crédits, tandis que les autorisations législatives ont déjà été approuvées dans le cadre de mesures législatives adoptées antérieurement, comme c'est le cas des prestations de la Sécurité de la vieillesse payées en vertu de la *Loi sur la sécurité de la vieillesse*¹.

Le Budget principal des dépenses 2019-2020 appuie le deuxième projet de loi de crédits pour l'exercice en cours. Il fait suite au Budget provisoire des dépenses 2019-2020, déposé au Parlement le 28 janvier 2019, afin d'avoir suffisamment d'autorisations de dépenser pour le début de l'exercice. Ces deux premiers projets de loi de crédits visent généralement à obtenir les autorisations pour la plupart des dépenses totales d'un exercice donné.

Le Budget principal des dépenses comprend aussi des prévisions relatives aux autorisations législatives, mais à titre indicatif seulement. Celles-ci représentent 58,1 % des autorisations budgétaires totales pour 2019-2020, tandis que les dépenses restantes (41,9 %) doivent être approuvées par le Parlement dans le cadre de projets de loi de crédits. La proportion des dépenses nécessitant l'approbation annuelle du Parlement n'a cessé d'augmenter ces trois dernières années.

1.1. Plan des dépenses et Budget principal des dépenses – Aperçu

Le Plan des dépenses du gouvernement et le Budget principal des dépenses pour 2019-2020 prévoient des autorisations de dépenses budgétaires de 299,6 milliards de dollars, ainsi qu'une augmentation totale de 2,2 milliards de dollars au titre des prêts non budgétaires, des placements et des avances (tableau 1-1). Sur les dépenses budgétaires totales, 125,6 milliards de dollars concernent les crédits que le Parlement doit autoriser.

Tableau 1-1 Plan des dépenses du gouvernement

(Milliards de \$)	Budgétaires	Non budgétaires	Total
Crédits votés	125,6	0,1	125,7
Postes législatifs	174,0	2,1	176,1
Total	299,6	2,2	301,8

Source : *Budget principal des dépenses 2019-2020.*

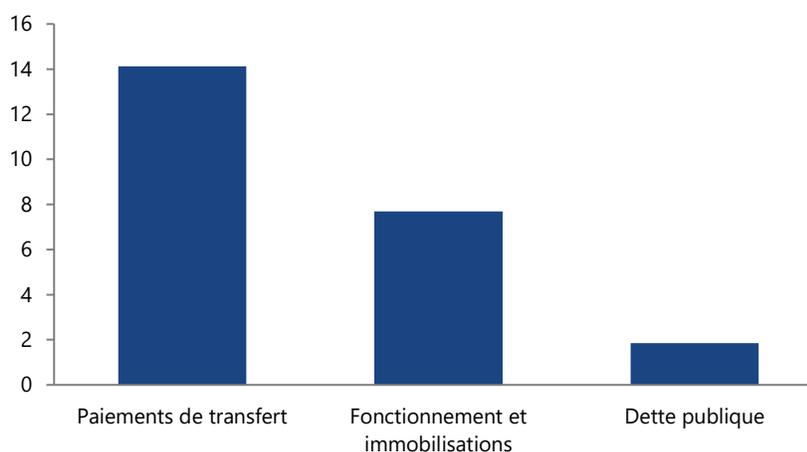
Les autorisations de dépenses budgétaires totales de 299,6 milliards de dollars représentent une augmentation d'environ 23,7 milliards de dollars (8,6 %) par rapport aux autorisations budgétaires totales présentées dans le Budget principal des dépenses 2018-2019. En comparaison avec le budget des dépenses à ce jour en 2018-2019, l'augmentation est de 9,4 milliards de dollars (3,2 %). Cette augmentation est conforme au plan financier présenté dans le budget de 2019.

Les autorisations budgétaires de 2019-2020 augmenteront en raison des demandes de financement prévues dans les Budgets supplémentaires des dépenses (A) et (B).

Comme l'illustre la figure 1-1, plus de la moitié de l'augmentation de 23,7 milliards de dollars par rapport au Budget principal des dépenses 2018-2019 est attribuable aux paiements de transfert, qui augmentent de 14,1 milliards de dollars (8,3 %). Les autorisations budgétaires pour les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations augmentent de 7,7 milliards de dollars (9,3 %), tandis que le service de la dette publique augmente de 1,9 milliard de dollars (8,1 %).

Figure 1-1 Composition des changements dans les autorisations budgétaires (par rapport à l'exercice précédent)

Milliards de \$



Source : Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, *Budget principal des dépenses 2019-2020*.

Remarque : La figure compare le Budget principal des dépenses de 2019-2020 à celui de 2018-2019.

Le plus important des principaux transferts aux particuliers, à savoir les prestations aux aînés, devrait augmenter de 2,5 milliards de dollars (4,7 %) par rapport aux prévisions du Budget principal des dépenses de 2018-2019, pour atteindre 56,2 milliards de dollars. Le Fonds de la taxe sur l'essence et le

Transfert canadien en matière de santé (TCS) sont responsables de deux des plus importantes augmentations dans les principaux transferts aux autres ordres de gouvernement. On prévoit, en effet, que le Fonds de la taxe sur l'essence augmentera de 2,2 milliards de dollars (100 %) pour atteindre 4,3 milliards de dollars, tandis que le TCS devrait augmenter de 1,8 milliard de dollars (4,6 %) pour atteindre 40,4 milliards de dollars.

La valeur des autorisations non budgétaires augmente de 1,6 milliard de dollars par rapport au Budget principal des dépenses précédent, essentiellement au bénéfice de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et d'Emploi et Développement social Canada, qui obtiennent des augmentations de 1,2 et 0,3 milliard de dollars, respectivement. Cette augmentation correspond principalement aux avances consenties en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* et aux prêts octroyés aux termes de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*.

2. Réforme du budget des dépenses

2.1. Changements en 2018-2019

Le gouvernement a apporté d'importants changements au processus budgétaire en 2018-2019, afin de mieux harmoniser les prévisions budgétaires avec le budget. En vertu des changements apportés à l'article 81 du *Règlement* et approuvés par la Chambre des communes, le dépôt du Budget principal des dépenses a été retardé de plusieurs semaines, afin que les mesures annoncées dans le budget soient prises en compte dans le Budget principal des dépenses². Le gouvernement a donc été obligé de présenter un « budget provisoire des dépenses » afin de disposer des fonds nécessaires pour entamer l'exercice. Les changements ont aussi eu pour effet de rendre inutile la présentation d'un Budget supplémentaire des dépenses au printemps.

Outre le changement de date de présentation du Budget principal des dépenses, des modifications notables ont aussi été apportées à sa composition. La *Loi de crédits n° 2 pour 2018-2019* crée un nouveau crédit central au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT), le crédit 40 du CT, qui prévoit 7,0 milliards de dollars pour la mise en œuvre des mesures énoncées dans le budget de 2018. Ainsi, et c'était là l'objectif premier du changement, « le budget principal des dépenses comprendra la totalité des mesures de dépenses supplémentaires prévues dans le budget fédéral de 2018, améliorera l'alignement entre le budget fédéral et le budget des dépenses, et éliminera une partie du décalage entre l'annonce et la mise en œuvre des programmes³ ».

Dans son rapport sur le Budget principal des dépenses de 2018-2019, le DPB faisait observer que les parlementaires devraient déterminer s'ils étaient prêts à accepter d'avoir moins de contrôle sur les dépenses et à se contenter d'une information incomplète afin d'aider le gouvernement à accélérer la mise en œuvre des mesures budgétaires.

En ce qui concerne la première concession, on ne savait pas très bien si le libellé initial proposé pour le crédit central empêchait le gouvernement de changer les affectations des initiatives proposées dans le budget de 2018. Le gouvernement a donc modifié par la suite ce libellé dans le projet de loi de crédits afin d'éviter le problème.

En ce qui concerne la deuxième concession, pratiquement aucune des sommes demandées au titre du crédit central n'avait été examinée dans le cadre du processus normal de présentation au Conseil du Trésor, qui, selon le gouvernement, est nécessaire pour « veiller à ce que les ressources soient affectées aux programmes et aux activités qui demeurent des priorités du gouvernement et qu'elles soient optimisées⁴ ».

2.2. Changements en 2019-2020

Comme il est indiqué ci-dessus, le Budget principal des dépenses de 2018-2019 regroupait toutes les mesures du budget de 2018 dans un crédit central, le crédit 40 du CT. Le Budget principal des dépenses de 2019-2020 apporte quelques améliorations par rapport à celui de l'exercice précédent. Chaque mesure budgétaire votée indiquée au tableau A2.11 du budget de 2019 est maintenant accompagnée d'un crédit individuel associé au ministère ou à l'organisme concerné. Il s'agit d'une double amélioration :

- différents comités parlementaires pourront examiner ces mesures, alors qu'en 2018-2019, les mesures étant toutes regroupées dans le crédit central, elles n'étaient renvoyées qu'au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires;
- les parlementaires pourront maintenant se prononcer sur les sommes associées à des mesures budgétaires particulières. Avant 2018-2019, les mesures figurant au Budget supplémentaire des dépenses étaient qualifiées de mesures budgétaires; toutefois, les parlementaires ne se prononçaient pas sur ces montants précis, car ils étaient inscrits au projet de loi de crédits sous les rubriques fonctionnement, immobilisations ou paiements de transfert, par exemple.

Bien que positifs, ces changements ne règlent pas complètement les questions soulevées au sujet des modifications au processus budgétaire. Les parlementaires devront encore voter sur les mesures budgétaires qui

n'auront pas fait l'objet du processus de présentation au CT avant le dépôt du Budget principal des dépenses à la Chambre des communes.

De l'aveu même du gouvernement, un des rôles essentiels du Conseil du Trésor est d'agir en « gestionnaire des dépenses », car il « examine les plans de dépenses proposés par les organisations fédérales avant qu'ils soient déposés devant le Parlement (comme le budget des dépenses) et passe en revue les dépenses des programmes du gouvernement afin de veiller à ce que les ressources soient affectées aux programmes et aux activités qui demeurent des priorités du gouvernement et qu'elles soient optimisées⁵ ».

Comme le DPB le souligne dans des rapports antérieurs, il y a souvent des écarts marqués entre les sommes annoncées dans le budget et celles qui sont finalement approuvées par le Conseil du Trésor et soumises à l'examen du Parlement. Le DPB, qui a fait le suivi des dépenses proposées du budget de 2016 jusqu'au budget des dépenses de 2016-2017, a constaté que 31 % de ces mesures présentaient des écarts, c'est-à-dire étaient plus élevées ou moins élevées que ce qui était indiqué au départ dans le budget⁶. Ces écarts constatés montrent que le CT effectue un examen utile à valeur ajoutée des dépenses prévues par le gouvernement.

En ce qui concerne les mesures prévues au budget de 2018, la dernière mise à jour indique que le CT a approuvé et affecté 4,8 des 7,0 milliards de dollars, somme répartie entre 126 initiatives. En outre, 1,9 milliard de dollars ont été retenus par le CT et 0,3 milliard de dollars restent à attribuer^{7,8}. Si certaines mesures pour lesquelles les fonds ont été retenus ont été présentées de nouveau au Parlement dans le Budget supplémentaire des dépenses, cela montre que tous les détails n'avaient pas été entièrement développés ou vérifiés dès le départ, lorsque les parlementaires ont dû se prononcer.

Au cours des travaux du Comité permanent des opérations gouvernementales, des parlementaires ont également dit craindre pour la capacité des ministères à se prononcer au sujet des ressources et des résultats prévus relativement aux nouvelles mesures budgétaires⁹. Comme nombre des dépenses n'avaient pas été examinées par le CT, et que même la présentation n'avait pas encore été élaborée, il était demandé aux parlementaires d'approuver ces mesures sans avoir reçu ces renseignements. Le CT n'ayant pas encore approuvé nombre des mesures du budget de 2019, il faudra attendre les prochaines réunions du Comité pour voir si la situation s'améliore.

En résumé, le gouvernement a manifestement pris des mesures pour améliorer le processus budgétaire par rapport à l'année précédente. Cependant, d'autres améliorations pourraient être apportées afin de renforcer le rôle de supervision des parlementaires à l'égard des dépenses du gouvernement. Il revient en définitive aux parlementaires de décider si ces améliorations suffisent à compenser les inconvénients d'une information

incomplète afin d'aider le gouvernement à accélérer la mise en œuvre des mesures budgétaires.

Comme le souligne le DPB dans des rapports précédents, les retards dans la mise en œuvre du budget sont, pour une bonne part, attribuables aux processus internes du gouvernement. En simplifiant ces processus, le gouvernement serait en mesure de dépenser les fonds plus rapidement, sans que le Parlement ait à renoncer à obtenir certains renseignements. On ne sait pas ce que le gouvernement a l'intention de faire pour régler cette question.

2.3. Harmonisation avec les plans ministériels

Les plans ministériels 2019-2020 ont été déposés au Parlement le même jour que le Budget principal des dépenses. Ensemble, les plans ministériels et les rapports sur les résultats ministériels forment la partie III du budget des dépenses.

Les plans ministériels, qui correspondent aux plans de dépenses annuelles des ministères, énoncent les priorités, les résultats prévus et les ressources nécessaires pour les trois prochains exercices. Ces documents sont produits par chaque ministère et organisme et déposés par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables de ces organisations.

Comme le prévoit l'approche reposant sur quatre piliers qu'a adoptée le gouvernement pour modifier le processus budgétaire, le pilier 4 se concentre sur l'amélioration des rapports ministériels annuels (rapports sur les plans ministériels et rapports sur les résultats ministériels), afin que « les parlementaires soient mieux informés sur les dépenses prévues, les résultats attendus et les résultats obtenus¹⁰ ».

Le DPB a examiné les plans 2019-2020 de tous les ministères ayant prévu des dépenses au cours de l'exercice actuel pour les mesures énoncées au tableau A2.11 du budget de 2019. Bien que quelques ministères aient fourni dans le texte de leur plan quelques renseignements sur leurs initiatives relatives au budget de 2019, la plupart des ministères n'ont présenté aucun détail sur ces mesures.

En ce qui concerne les ressources ministérielles prévues, aucun des plans ministériels ne comprenait les mesures du budget de 2019 dans ses prévisions en matière de dépenses ou de personnel. En 2018-2019, toutes les mesures du budget de 2018 figuraient dans les chiffres du Budget principal des dépenses du plan ministériel du CT, puisqu'elles étaient comprises dans le crédit 40 du CT; cependant, les données relatives au personnel ne tenaient pas compte des mesures budgétaires.

Le DPB n'a relevé aucun renseignement sur les résultats liés aux mesures du budget de 2019 dans les plans ministériels.

3. Dépenses majeures

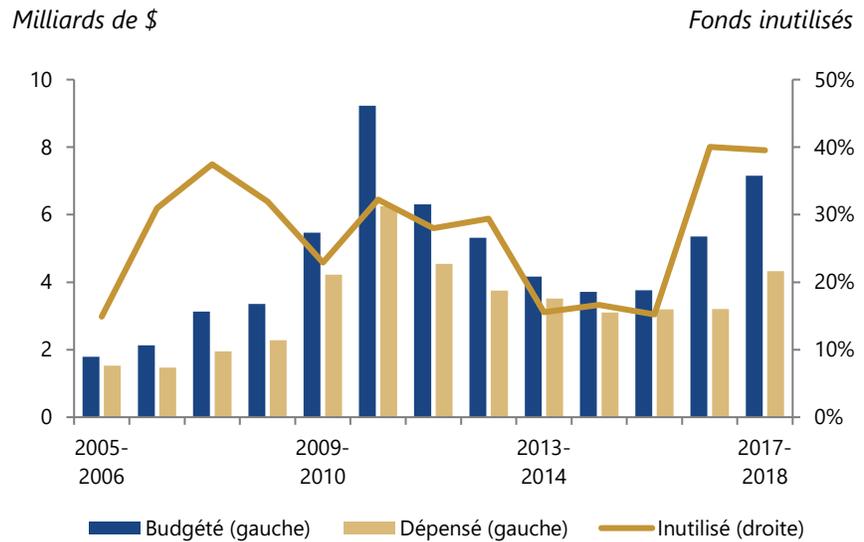
3.1. Dépenses en infrastructures

Infrastructure Canada bénéficie d'une des plus importantes augmentations des dépenses discrétionnaires du Budget principal des dépenses. Son budget devrait passer de 6,2 à 10,7 milliards de dollars, soit une augmentation de 75 % par rapport au Budget principal des dépenses 2018-2019. Presque la moitié de cette augmentation est attribuable à la hausse ponctuelle du Fonds de la taxe sur l'essence dans le budget de 2019 (2,2 milliards). On note aussi une augmentation substantielle des dépenses prévues du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (0,8 milliard), du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (0,5 milliard), du Nouveau Fonds Chantiers Canada (0,4 milliard) et d'autres initiatives (0,5 milliard).

Les nouvelles sommes avaient au départ été réservées dans le budget de 2016 dans le cadre du Plan Investir dans le Canada, qui prévoit 120 milliards de dollars sur 10 ans pour des projets d'infrastructure¹¹. Le coût des dépenses prévues est partagé avec les provinces, les territoires et les municipalités. À l'époque, le gouvernement a indiqué que l'objectif du programme était de « stimuler la demande à court terme tout en jetant de solides assises pour assurer la croissance à long terme ».

Comme l'indique le DPB dans de précédents rapports, les dépenses réelles du gouvernement sont inférieures à ce que prévoyait son plan initial (figure 3-1)¹². Au cours des deux dernières années (2016-2017 et 2017-2018), environ 40 % du budget d'infrastructure du gouvernement n'a pas été dépensé. Si ces fonds ont été reportés à des exercices subséquents, il reste que ces dépenses inférieures aux prévisions ont réduit la stimulation prévue de la demande à court terme.

Figure 3-1 Dépenses d'Infrastructure Canada



Source : Comptes publics du Canada.

La proportion de fonds inutilisés diminuera probablement en 2019-2020, en raison d'une augmentation de la dépendance au Fonds de la taxe sur l'essence, qui offre proactivement des fonds aux autres gouvernements (plutôt que d'exiger un processus de demande). Infrastructure Canada dit en outre essayer d'accélérer le processus de remboursement en place, veillant ainsi à ce que les dépenses fédérales soient plus étroitement liées aux activités de constructions réelles¹³.

Il faudra encore attendre pour savoir si les nouvelles sommes attribuées aux infrastructures permettront d'atteindre l'objectif stratégique énoncé. Comme l'indique le DPB dans des rapports récents, certains indices montrent que les dépenses fédérales supplémentaires ont été contrebalancées par une réduction des dépenses des gouvernements provinciaux et territoriaux¹⁴.

Jusqu'ici, la plupart des indicateurs de rendement d'Infrastructure Canada mettent l'accent sur les sommes dépensées et le nombre de projets financés, plutôt que sur des résultats concrets, comme la croissance économique, la création d'emplois, les gains de productivité ou l'amélioration de la qualité de vie. Cette lacune peut être corrigée par la collaboration continue du Ministère avec Statistique Canada afin de « promouvoir une approche qui sera davantage fondée sur des données probantes pour l'élaboration des politiques et des programmes d'infrastructure¹⁵ ».

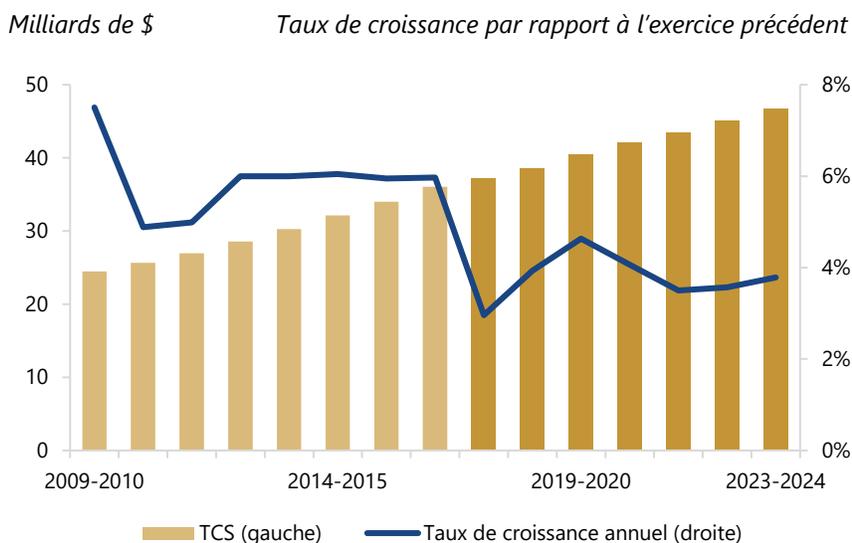
3.2. Dépenses fédérales de santé

En 2019-2020, les dépenses législatives prévues, autorisées en vertu de lois déjà adoptées, devraient augmenter de 10,9 milliards de dollars (6,7 %), par rapport aux dépenses législatives estimées dans le Budget principal des dépenses de 2018-2019.

Le Transfert canadien en matière de santé (TCS), le plus important transfert fédéral aux provinces et aux territoires, devrait augmenter de 1,8 milliard de dollars (4,6 %). Le TCS est une aide financière aux provinces et aux territoires, qui ont la responsabilité des soins de santé au Canada.

Le TCS est calculé de manière à augmenter automatiquement en fonction de la moyenne mobile triennale de la croissance nominale du PIB; cependant, le taux de croissance minimal annuel est fixé à 3 %. Le TCS est aussi versé aux provinces et aux territoires selon un montant égal par habitant. Compte tenu des modifications apportées aux politiques en 2017-2018, le taux de croissance du TCS devrait être inférieur à moyen terme à celui observé au cours des années précédant ces changements, comme l'illustre la figure 3-2.

Figure 3-2 Taux de croissance du Transfert canadien en matière de santé



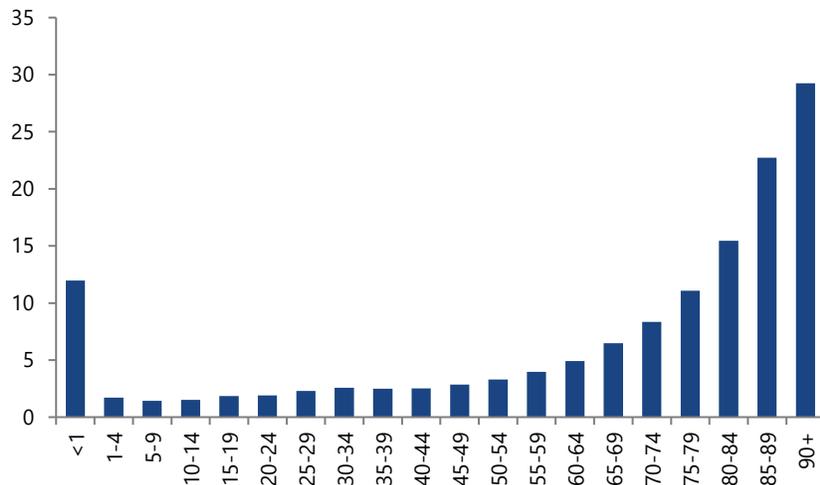
Sources : Receveur général du Canada, *Comptes publics du Canada*; Secrétariat du Conseil du Trésor, *Budget principal des dépenses 2019-2020*; Directeur parlementaire du budget, *Perspectives économiques et financières*.

Remarque : Les chiffres avant l'exercice 2018-2019 sont les chiffres réels. Les chiffres pour 2018-2019 et 2019-2020 sont des estimations. Les chiffres pour l'exercice 2020-2021 et les exercices suivants correspondent à des prévisions du DPB.

Comme l'indique le DPB dans son *Rapport sur la viabilité financière de 2018*, on prévoit que les dépenses de santé de toutes les provinces et tous les territoires augmenteront plus rapidement que le PIB nominal¹⁶. Le vieillissement de la population canadienne est un facteur de coût important, car il s'accompagne d'une augmentation des dépenses de santé (figure 3-3). Étant donné que la croissance du TCS est liée à la croissance du PIB nominal, on s'attend à une diminution à long terme du TCS en pourcentage des dépenses totales de santé¹⁷.

Figure 3-3 Dépenses de santé par habitant au Canada, par groupe d'âge, 2016

Milliers de \$



Source : *Tendances des dépenses nationales de santé, 1975 à 2018*, Institut canadien d'information sur la santé.

Remarque : Ces données représentent le total de toutes les dépenses de santé des gouvernements provinciaux et territoriaux.

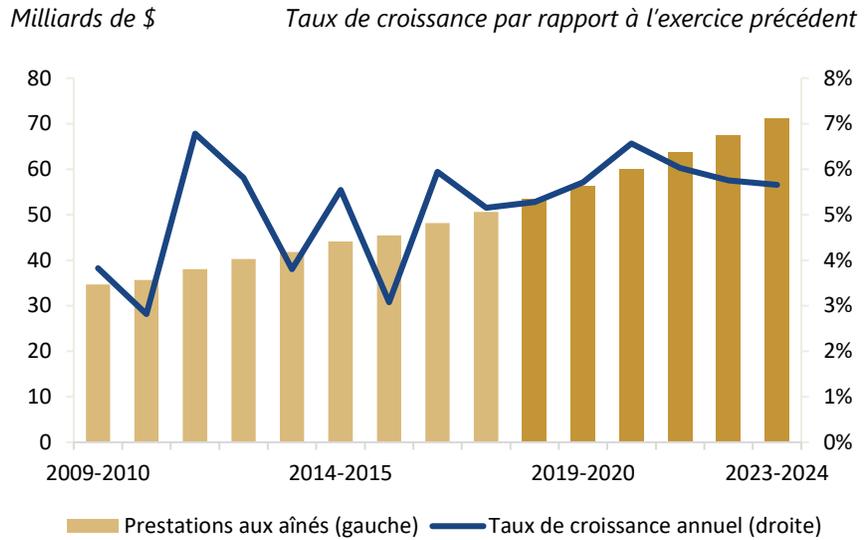
3.3. Dépenses fédérales en prestations aux aînés

La population canadienne vieillissant, le nombre de personnes admissibles aux prestations aux aînés augmentera. La Sécurité de la vieillesse (SV), qui est actuellement le principal programme fédéral en la matière, verse une pension mensuelle aux personnes âgées de plus de 65 ans qui répondent aux critères d'admissibilité¹⁸. En outre, le programme de la SV verse d'autres prestations aux retraités à faible revenu, comme le Supplément de revenu garanti et des allocations.

Les dépenses fédérales en prestations aux aînés devraient augmenter de 2,5 milliards de dollars (4,7 %) pour atteindre au total 56,2 milliards de dollars en 2019-2020, en raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires et du

versement mensuel moyen, ce qui est conforme aux tendances observées par le passé, comme le montre la figure 3-4.

Figure 3-4 Taux de croissance des prestations aux aînés



Sources : Receveur général du Canada, *Comptes publics du Canada*; Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, *Budget principal des dépenses 2019-2020*; Directeur parlementaire du budget, *Perspectives économiques et financières*.

Remarque : Les chiffres avant l'exercice 2018-2019 sont les chiffres réels. Les chiffres pour 2018-2019 et 2019-2020 sont des estimations. Les chiffres pour l'exercice 2020-2021 et les exercices suivants correspondent à des prévisions du DPB.

Notes

1. *Loi sur la sécurité de la vieillesse*. <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-9/>.
2. Les changements à l'article 81 du *Règlement* sont en vigueur pour la durée de la 42^e législature seulement.
3. Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, *Budget principal de dépenses de 2018-2019*. <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/plan-depenses-budget-principal/2018-19-budget-depenses/introduction.html>
4. Le domaine de compétence du Conseil du Trésor. <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/presentations-conseil-tresor/domaine-competence-conseil-tresor.html>.
5. *Ibid*, note 4.
6. Suivre chaque dollar – sur la piste des mesures de dépenses et de fiscalité du Budget. https://www.pbo-dpb.gc.ca/fr/blog/news/Tracking_Budget_2016.
7. Provenance et utilisation du crédit d'exécution du budget par ministère. Mis à jour le 28 février 2019. <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/plan-depenses-budget-principal/2018-19-budget-depenses/2018-2019-provenance-utilisation-credit-execution-budget-ministere.html>
8. Comme pour 2018-2019, le SCT continue de publier des mises à jour mensuelles sur les affectations des initiatives du budget de 2019, une fois qu'elles sont approuvées par le CT.
9. Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de la Chambre des communes. <http://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/42-1/OGGO/reunion-132/temoignages>
10. Outiller les parlementaires avec de la meilleure information. <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/outiller-parlementaires-meilleure-information.html#toc3>
11. Budget de 2016. Gouvernement du Canada. <https://www.budget.gc.ca/2016/docs/plan/budget2016-fr.pdf>
12. Rapport d'étape sur la phase 1 du plan Investir dans le Canada. Bureau du directeur parlementaire du budget. https://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2018/Infrastructure%20update/Phase%201%20June%20update_FINAL_FRE.pdf
13. Bureau de l'infrastructure du Canada, Rapport financier trimestriel pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2018. Gouvernement du Canada. <https://www.infrastructure.gc.ca/pub/qfr-rft/qfr-rft-2018-12-31-fra.html>
14. Le point sur les infrastructures : Investissements dans les provinces et les municipalités. Bureau du directeur parlementaire du budget. https://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2019/Infrastructure%20Investments/Infrastructure_Update_2018-03-20_FR.pdf

15. Infrastructure Canada, Plan ministériel 2019-2020. Gouvernement du Canada. <https://www.infrastructure.gc.ca/pub/dp-pm/2019-20/2019-01-fra.html>
16. Rapport sur la viabilité financière de 2018. https://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2018/FSR%20Sept%202018/FSR_September_2018_FR.pdf
17. *Ibid*, note 16.
18. Pension de la Sécurité de vieillesse – Aperçu. <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/rpc/securite-vieillesse.html>